

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN SUISSE (EXCEPTÉ EN CE QUI CONCERNE LE PLACEMENT PRIVÉ ÉVENTUEL DES SCRIPS AUPRÈS D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS EN SUISSE) EN AUSTRALIE, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD NI DANS TOUT AUTRE PAYS OU JURIDICTION OÙ CETTE DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE. IL EXISTE ÉGALEMENT D'AUTRES RESTRICTIONS.

Publication conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007: annonce nouveau dénominateur

Cotation de nouvelles actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles

Le 15 novembre 2018, Intervest Offices & Warehouses SA (ci-après 'Intervest') a lancé une augmentation de capital en espèces avec droits d'allocation irréductible pour un montant brut maximal de € 99.854.749, par l'émission d'un maximum de 5.397.554 actions nouvelles à un prix d'émission de € 18,50 par action.

Suite à la finalisation de cette augmentation de capital et de l'émission de 5.397.554 actions nouvelles le 30 novembre 2018 à un prix d'émission total de € 99.854.749, Intervest, conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 sur la publication de participations importantes, publie l'information suivante, au 30 novembre 2018:

- Capital total: € 221.331.564,48
- Nombre total de titres avec droits de vote: 24.288.997
- Nombre total de droits de vote (= dénominateur): 24.288.997.

Chacune de ces actions donne droit à un vote à l'assemblée générale et ces actions représentent par conséquent le dénominateur pour les fins de notifications de transparence dans le cadre de la réglementation sur la transparence (i.e. notifications dans les cas où (e.a.) les seuils statutaires ou légaux sont atteints, excédés vers le haut ou vers le bas).

Outre les seuils légaux l'article 11 des statuts d'Intervest, en application de l'article 18, §1 de la Loi du 2 mai 2007 un seuil statutaire supplémentaire de 3%.

Il n'existe pas d'options ni de warrants émis qui donnent droit à des actions, ni d'actions de préférence ou actions sans droit de vote.



Publication conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007:
annonce nouveau dénominateur

Intervest Offices & Warehouses SA (ci-après Intervest), fondée en 1996, est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (INTO) depuis 1999. Intervest investit en Belgique dans des immeubles de bureaux et propriétés logistiques de première qualité, loués à des locataires de premier ordre. Les biens immobiliers dans lesquels il est investi sont principalement des immeubles modernes, situés à des emplacements stratégiques dans et en dehors du centre des villes. La partie se rapportant aux bureaux dans le portefeuille immobilier est concentrée sur l'axe Anvers - Malines - Bruxelles; la partie logistique sur l'axe Anvers - Bruxelles - Nivelles et Anvers - Limbourg - Liège, avec extensions en Belgique, aux Pays-Bas et vers l'Allemagne. Intervest se distingue lors de la location d'espaces en allant au-delà de la location de mètres carrés uniquement. La société va *beyond real estate* en offrant des 'solutions clé en main' (une solution globale sur mesure et pour le client) comprenant un large éventail de services, du co-working et des serviced offices.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA, société immobilière réglementée publique de droit Belge,
Jean-Paul SOLS - ceo ou Inge TAS - cfo, T. + 32 3 287 67 87.

<https://www.intervest.be/fr/>